



COMMISSION BANCAIRE
DE
L'AFRIQUE CENTRALE

Le Président

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION DE LA
COMMISSION BANCAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

(Douala, session ordinaire du 18 janvier 2012)

La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) s'est réunie en session ordinaire le 18 janvier 2012 à Douala, dans les locaux de l'agence de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), sous la présidence de Monsieur Lucas ABAGA NCHAMA, Gouverneur de la BEAC et Président statutaire de l'organe de supervision bancaire.

Au cours de cette session, la Commission Bancaire a pris acte de la situation du système bancaire de la CEMAC, qui demeure dans l'ensemble satisfaisante au 31 octobre 2011, ainsi que de celle du secteur de la microfinance à fin décembre 2010. Elle a également pris acte de l'évolution de la rentabilité des établissements de crédit au 30 juin 2011.

Examinant la situation des établissements de crédit en infraction à l'égard de la réglementation prudentielle, la Commission Bancaire a pris acte de la régularisation de la situation de certaines banques et des démarches entreprises par son Président dans l'optique de restaurer des conditions normales d'exploitation d'un établissement en difficulté.

Par ailleurs, la Commission Bancaire a adressé une injonction à une banque et a accordé un délai supplémentaire à une autre banque aux fins de se conformer aux termes de l'injonction qui lui avait été adressée préalablement.

Enfin, la Commission Bancaire a décidé de surseoir pour se prononcer sur les dossiers de certains établissements en infraction, dans l'attente de la réception des compléments d'information nécessaires à sa décision.

La Commission Bancaire a examiné l'évolution récente de la situation d'un groupe bancaire en difficulté, et a adopté différentes mesures à son endroit. Elle a par ailleurs décidé de proroger le mandat de deux Administrateurs provisoires et d'un Liquidateur.

Au plan des mesures individuelles, la Commission Bancaire a délivré une autorisation préalable pour la modification du capital social d'une banque. Elle a également délivré des avis conformes à des établissements de microfinance sur une demande d'agrément d'un dirigeant et sur deux demandes d'autorisation préalable relatives à une

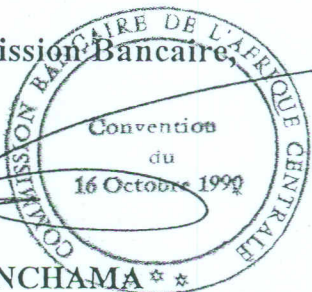

augmentation de capital et à un changement de catégorie. En revanche, elle a rejeté la demande d'avis conforme en vue de l'agrément de deux établissements de microfinance.

La Commission bancaire a pris acte de l'exécution du programme d'enquêtes pour l'exercice 2011 et adopté celui de 2012. Elle a également adopté le budget de fonctionnement de la COBAC pour l'exercice 2012.

Enfin, la Commission a pris acte de la mise en œuvre du Système d'Evaluation et de Supervision des Activités de Microfinance (SESAME) ;

Commencés à 9 heures 15 minutes, les travaux de la Commission Bancaire ont été clôturés à 14 heures 15 minutes.

Pour la Commission Bancaire,
Le Président,



Lucas ABAGA NCHAMA **